

FORMATION PROFESSIONNELLE

REPRISE D'UN

01.01 ÉTABLISSEMENT PUBLIC



Se poser les bonnes questions au bon moment.

A suivre absolument avant toute démarche d'ouverture...



✓ DIRECTION

✓ CADRES



eureka-formation.ch
Ce dont vous avez besoin, comme vous en avez envie

Objectif de la formation

Le participant est sensibilisé au cadre légal auquel tout entrepreneur est confronté avant, pendant et à la fin de son activité de restaurateur. De plus, il est capable d'identifier des sources d'informations pertinentes.

Public-cible

Ce cours s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent reprendre un établissement public

Pré-requis

Connaissance du français oral

Contenu - 6 périodes

Conclusion d'un contrat et ses effets; formes d'entreprises; lois sur la police du commerce et sur les établissements publics; contrat d'achat de fonds de commerce et de bail; rapport avec les fournisseurs et tiers; rapport avec son personnel

Valeur ajoutée

Vous optimiserez les chances de succès et éviterez bien des pièges lors de la reprise d'un établissement public

Intervenant



Maître Philippe Bauer

Avocat chez Bauer Zurcher Haeny, enseignant et avocat-conseil de GastroNeuchâtel

Informations pratiques

Lieu et date du cours : se référer au site www.eureka-formation.ch

Horaire : 19h00 - 21h30

Prix : CHF 150.-

Ce cours est organisé et soutenu financièrement par la Commission professionnelle neuchâteloise des métiers de l'hôtellerie et de la restauration (CPNHR).

Attestation de participation à la fin du cours

Inscription et paiement en ligne : www.eureka-formation.ch

Contact : info@eureka-formation.ch, tél: 032 344 80 80

Adresse : route de Soleure 12, 2072 St-Blaise